



## Modalités d'accueil :

ALSH ouvert pour les **ENFANTS de 6 ans à 11 ans (jusqu'à l'anniversaire des 12 ans)**, encadrés par des animateurs diplômés selon un quota réglementaire.

➤ Accueil les **VACANCES SCOLAIRES** :

en formule **accueil à la journée**  
entre 8h et 9h jusqu'à 12h et  
de 14h à 17h

**avec possibilité d'options** :- garderie du matin de 7h30 à 8h00  
- garderie du soir de 17h à 18h15

en formule **accueil à la journée avec « sortie »**  
**+ repas tiré du sac**  
entre 8h et 9h jusqu'à 17h  
**UNIQUEMENT les JOURS de SORTIE**  
**horaires variables** voir le programme d'activités  
**journée sortie réservée aux enfants inscrits au**  
**moins 1 journée avant la sortie**

**avec possibilité d'options** :- garderie du matin de 7h30 à 8h00  
- garderie du soir de 17h à 18h15

**Merci de bien vouloir respecter ces horaires** pour garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles.

Des dérogations d'horaires peuvent être accordées, en accord avec l'équipe de direction, à condition de ne pas perturber le fonctionnement général.



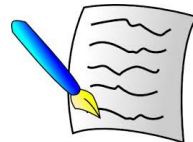
## → INFOS PRATIQUES

**GOÛTER et BOISSON** de l'après-midi à emporter dans un sac au nom de l'enfant

**TENUE VESTIMENTAIRE** à adapter selon activité, météo ou sortie.

**JOUETS PERSONNELS** interdits sauf doudous pour la sieste.

**MÉDICAMENTS** : pour administrer un traitement, obligation de transmettre l'ordonnance médicale et les médicaments avec la notice dans leur boîte d'origine  
**avec le nom de l'enfant inscrit sur chaque boîte.**



## **Modalités d'inscriptions :**

### → CONDITIONS

- Possibilité d'inscrire votre enfant à la journée le mercredi, au mois ou au trimestre, dans la limite des places disponibles.
- Possibilité d'inscrire votre enfant à la journée les vacances scolaires, dans la limite des places disponibles.
- **Les inscriptions se font uniquement sur RDV** dans la structure durant les permanences indiquées ci-après.
- Une pénalité de 5€ sera appliquée pour tout dépassement du cadre horaire.
- **PAS D'ANNULATION POSSIBLE sauf en CAS DE FORCE MAJEURE**  
**( justificatif à fournir dans un délai de 48h )**
- **Pour valider une inscription**, il faut impérativement remplir la feuille d'inscription par période et la signer. Votre signature constitue un engagement. Aucune inscription possible par téléphone.
- Constituer un dossier d'inscription de votre enfant avec les documents obligatoires !  
**Signaler tout changement de situation, d'adresse, téléphone**
- **Présenter une pièce d'identité valide lors de la 1ère inscription**

### → DOCUMENTS OBLIGATOIRES à fournir

1. Attestation d'assurance scolaire de l'année en cours
2. Document CAF ou autre indiquant le **quotient familial du payeur**
3. La fiche d'inscription remplie recto-verso et signée
4. La fiche sanitaire remplie recto-verso et signée
5. La fiche sanitaire de liaison annexe si votre enfant est en situation de handicap ou tout autre situation nécessitant des besoins particuliers

*les formulaires 3. 4. et 5. sont disponibles sur le site [www.ville-bischheim.fr](http://www.ville-bischheim.fr)  
ou sur papier à la structure*



→ PAIEMENT : la facture mensuelle est envoyée par le Trésor Public aux familles et doit être payée directement au Trésor Public

### → PARTICULARITÉS

- **MERCREDI ou VACANCES** :  
toute absence doit être signalée le matin avant 9h  
**PAS D'ANNULATION POSSIBLE sauf en CAS DE FORCE MAJEURE**  
**( justificatif à fournir dans un délai de 48h )**
- **RESTAURATION et GARDERIE du MATIN ou du SOIR** :  
possibilité de rajouter ou enlever 48h avant au plus tard et à signaler le matin avant 9h



**TOUTE ANNULATION/ABSENCE NON JUSTIFIÉE = PÉRIODE FACTURÉE**



# Accueil de Loisirs Prunelliers



## INSCRIPTIONS 2019/2020

### DATES DE PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS SUR RDV UNIQUEMENT

(dans la limite des places disponibles)  
prenez RDV par téléphone au moins 1 mois avant

#### Périodes de vacances

#### Dates d'inscription

<b>Vacances de la Toussaint 2019</b> du 21/10/19 au 31/10/2019	Inscriptions sur rdv du 16/09 au 11/10/2019
<b>Vacances de Noël</b> du 23/12/19 au 03/01/2020	Structure fermée
<b>Vacances d'Hiver 2020</b> du 17/02/20 au 28/02/2020	Inscriptions sur rdv du 13/01 au 07/02/2020
<b>Vacances de Printemps 2020</b> du 14/04/20 au 24/04/2020	Inscriptions sur rdv du 09/03 au 03/04/2020
<b>Vacances d'été 2020</b> session de juillet du 06/07 au 31/07/20 session d'août du 03/08 au 21/08/20	<b><u>Bischheim</u> et <u>Hors Bischheim</u> : Renseignez vous dans la structure à partir du mois d'AVRIL 2020</b>

**Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.**

**ATTENTION** pensez à prendre RDV pour inscrire votre (vos) enfant (s)  
avant les dates de permanences d'inscriptions !!!

**au 06.80.93.81.11**



## TARIFS 2019/2020

TARIFS MERCREDI ou VACANCES	À la journée		À la journée avec « <b>SORTIE</b> »	
	Tarif	Tarif habitant Bischheim*	Tarif	Tarif habitant Bischheim*
<b><u>Année scolaire 2019 - 2020</u></b>				
Quotient Familial ≤ 500 €	9,00 €	5,00 €	13 €	9,00 €
Quotient Familial de 501 à 750 €	10,10 €	6,10 €	14,10 €	10,10 €
Quotient Familial de 751 à 999 €	11,20 €	7,20 €	15,20 €	11,20 €
Quotient Familial > 999 €	12,30 €	8,30 €	16,30 €	12,30 €
Restauration 12h à 14h (garderie comprise)	6,20 €	5,60 €	Pique-nique à fournir par la famille	Pique-nique à fournir par la famille
Accueil PAI sans repas de 12h à 14h	2,00 €	2,00 €	Pique-nique à fournir par la famille	Pique-nique à fournir par la famille
Forfait garderie du matin de 7h30 à 8h	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Forfait garderie du soir de 17h à 18h15	2,20 €	2,20 €	2,20 €	2,20
Une pénalité de 5 € sera appliquée pour tout dépassement du cadre horaire de l'Accueil de Loisirs				
* la Ville prenant en charge la différence				